

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public  
Consultation du 27 octobre au 17 novembre 2020**

**Projet d'arrêté  
portant modification du site Natura 2000  
« Lac Léman » (zone de protection spéciale)**

Deux avis sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Lac Léman » ont été émis lors de la phase de consultation publique.

Un avis porte sur les impacts négatifs d'une installation de traitement des graviers située sur la commune de Publier. Le second avis est sans lien avec la modification du site Natura 2000 « Lac Léman ».

Ils ne concernent pas la procédure de désignation du site. Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.